

La SSJB a puisé dans les fonds inaliénables de ses fondations

Pierre O'Neill

EN SITUATION financière désastreuse, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal tente de se sortir de cette mauvaise passe en puisant dans les fonds de ses deux fondations, procédé que les traditionalistes du mouvement qualifient d'inacceptable et dont ils souhaitent obtenir la révision.

Les documents internes dont Le DEVOIR a obtenu copies démontrent que la SSJB-M a recouru à ses

fondations, créées à des fins spécifiques et dont les fonds sont en principe inaliénables, pour assurer son capital de roulement et rembourser ses dettes.

La proposition de redressement financier que le conseil général de la Société a adoptée, à sa réunion du 4 février, prévoit « récupérer » de la fondation Ludger-Duvernay une somme de 370 000\$ pour rembourser une partie des dettes établies à 450 000\$ au 31 décembre 1991. Déjà en octobre et décembre 1991, la Société avait effectué dans les fonds de la

EXCLUSIF

fondation Ludger-Duvernay deux ponctions successives totalisant 195 000\$. Et elle doit encore aujourd'hui la somme de 55 000\$ à la fondation Langelier. Le document intitulé « Situation financière de la SSJB-M » enseigne notamment que la dette de 450 000\$ tient essentiellement à l'avance de fonds consentie au comité des fêtes nationales de 1990 et 1991. La Société Saint-Jean-Baptiste

tiendra son congrès annuel du 12 au 15 mars, ce qui sera l'occasion d'une élection à la présidence occupée par M. Jean Dorion. Le mouvement d'opposition à sa réélection est relativement important et c'est dans ce contexte électoral que se situent plusieurs des dénonciations sur la façon de faire de l'administration sortante. Pionnier du mouvement dont il est membre depuis plus d'une trentaine

d'années et dont il fut longtemps président, le notaire Yvon Groulx se dit au-dessus de la mêlée électorale. Dans son esprit, aucun doute subsiste. La ponction de 370 000\$ effectuée par la Société contrevient à la charte de la fondation Ludger-Duvernay.

À l'origine, la SSJB-M a créé la fondation Ludger-Duvernay pour gérer distinctement les cinq millions de dollars recueillis de la vente en 1975 de deux entreprises qui lui appartenaient: L'Économie-Mutuelle-Vie et la Société nationale de fiducie.

Amendées en 1979, les lettres patentes de la fondation stipulent que les fonds reçus de la SSJB-M, doivent être gérés « de façon inaliénable ». Sur la base de cette disposition, le notaire Groulx soutient que les fondateurs avaient pour principal souci et objectif de recapitaliser les intérêts et assurer ainsi à long terme l'avenir de la Société, « qui ne peut récupérer les intérêts capitalisés. Cela va à l'encontre des dispositions de la charte de la fondation ». Quoi qu'il en soit, Me Groulx est en train de pré-

Voir page A-4: La SSJB

SOCIÉTÉ



Roberta Bondar raconte son aventure

L'astronaute canadienne Roberta Bondar raconte à Isabelle Paré comment s'est passé son retour sur terre, en ce bas monde de la gravité. Une adaptation qui réserve quelques surprises.

Page B-1

Québec serait prêt à soulager les papetières de certaines contraintes environnementales

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec pourrait accorder à l'industrie de la forêt et du papier un répit sur le prix de l'électricité et moduler l'application des normes environnementales afin de rendre la vie plus facile aux papetières.

Sans s'engager au nom du gouvernement, les ministres Albert Côté (Forêts) et Gérard Tremblay (Industrie) ont en effet promis, hier, de faire des représentations en ce sens auprès de leurs collègues Lise Bacon (Énergie) et Pierre Paradis (Envi-

ronnement). Les deux ministres avaient convoqué la presse pour rendre public le rapport d'un groupe de travail sur l'industrie forestière.

Ce comité affirme notamment que pour permettre à l'industrie « de survivre aux problèmes conjoncturels actuels, la principale piste d'action est une réduction des coûts ». Cela peut se faire en regard des coûts de l'énergie, de la main-d'œuvre, du transport, du prix de la matière première (le bois) et des transformations à réaliser aux usines pour se conformer aux nouvelles normes environnementales.

Le gouvernement pourrait agir sur deux de ces paramètres et les deux ministres concernés semblent y

être favorables. L'industrie pourrait donc bénéficier d'une part d'un gel des tarifs d'électricité (une nouvelle hausse est prévue en mai prochain) et d'autre part d'une modulation moins contraignante de l'application des normes environnementales auxquelles doivent se conformer les papetières d'ici 1996. Pour se conformer, l'industrie prévoit devoir réaliser des travaux de modernisation de plus d'un milliard \$.

En retour, l'industrie devra faire sa part, prévient le ministre Tremblay. Ce dernier énonce quelques objectifs réalisables à court terme: une entente entre les producteurs de bois et les fabricants de papier sur le prix de la fibre (qui est présente-

ment trop élevé semble-t-il); la formation d'alliances stratégiques entre les concurrents pour l'achat des matières premières, la commercialisation à l'exportation ou le transport des produits; la signature d'ententes type « contrat social » avec les syndicats afin d'assurer un climat de travail « plus favorable ».

Selon le ministre, « des entreprises » sont prêtes à investir dans l'ordre de 500 millions \$ au Québec dans le secteur de la forêt. Mais elles ne feront pas si, par exemple, le prix de la fibre reste le même, que le climat de travail est incertain, ou que l'avantage comparatif que possédait l'industrie quant au prix de l'électri-

Voir page A-4: Québec

Les victimes d'actes criminels seront mieux indemnisées

Clément Trudel

envoyé spécial

QUÉBEC — Le ministre Gil Rémillard entend simplifier la procédure pour les victimes d'actes criminels. Il a promis hier, au Sommet de la justice, une refonte globale de deux lois et, pour empêcher que l'on ait à s'adresser à deux organismes différents, il crée une Commission de l'aide et de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (CAIVAC).

Cette réforme créerait une économie possible, selon lui, de 5,1 millions \$ quand disparaîtront l'IVAC (Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels) et le BAVAC (Bureau d'aide à ces mêmes victimes).

M. Rémillard a annoncé au surplus que sera porté à 21 le nombre des CAVAC (Centres d'aide aux victimes



d'actes criminels); que sera élargie la notion de « victime », pour inclure les proches qui pourront désormais postuler aide et indemnisations, tandis que les personnes blessées lors de manœuvres pour contrer un crime sont désormais admissibles à de telles indemnisations.

Le délai de prescription pour déposer une demande d'indemnisation sera désormais de trois ans, au lieu d'un an comme c'est le cas présentement.

Ce qui ressort de cette deuxième table de discussion, sur le traitement fait aux victimes et aux témoins,

c'est une approbation générale avec quelques bémols: pour l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, Arlene Gaudreau a fait remarquer que souvent se produit une « victimisation secondaire » des victimes, en raison d'un manque de chaleur et d'empathie de certains contacts: « On veut être accueilli, l'argent n'est pas la seule chose ». Pour sa part, le Dr Augustin Roy, présidente la Corporation des médecins, estime qu'il faudrait éviter par exemple qu'en vertu de la nouvelle approche du ministère, la Régie d'assurance-maladie du Québec (RAMQ) perde des sommes importantes qui lui sont transférées (plus de 1,6 million \$) en retour de soins médicaux ou hospitaliers à ces victimes.

Le volet à parfaire, celui d'une information plus accessible, dans un langage simplifié, aux victimes et à

Voir page A-4: Les victimes

L'arbitre du Québec siège aussi comme conseiller d'un organisme associé aux Cris à Grande-Baleine

Louis-Gilles Francoeur

M. PETER JACOBS, qui préside une des deux commissions chargées d'évaluer les impacts du projet Grande-Baleine en vertu de la Convention de la Baie James, agit en même temps comme « conseiller » sur un projet privé d'étude sur la Baie d'Hudson, lancé hier à Ottawa par deux organismes étroitement associés aux Cris.

Les deux organismes en question, le Comité canadien des ressources de l'Arctique et l'Académie Rawson des sciences de l'eau, situés tous deux à la même adresse sur la rue Nicholas, à Ottawa, ont composé le mémoire présenté aujourd'hui par les Cris devant le Tribunal international de l'eau, à Amsterdam,

comme en font foi les pages de garde de ce document public.

Ces deux organismes, ainsi que le Comité environnemental de Sanikiluaik, une municipalité inuit des Iles Belchers dans la Baie d'Hudson, ont lancé hier avec des fonds privés et gouvernementaux dépassant le demi-million de dollars une première étude sur les impacts cumulatifs que risquent d'avoir les projets hydro-électriques de l'Ontario, du Québec et du Manitoba.

Les études d'impacts effectuées isolément par les sociétés d'État ne suffisent plus, affirment les deux organismes environnementaux, qui entendent pallier à ces déficiences par une analyse plus globale des projets des trois provinces. Le programme en question évoque comme hypothèse que, pris ensemble, les projets

hydro-électriques des trois provinces peuvent déstabiliser la faune de la Baie d'Hudson et même provoquer des changements climatiques.

La valeur scientifique d'une telle étude a été fortement mise en doute hier par Hydro-Québec qui, avec les autres sociétés publiques des provinces riveraines de la Baie d'Hudson, a fait valoir à Ottawa au cours des derniers mois qu'aucune méthode scientifique, pour l'instant, ne permet d'évaluer avec rigueur des impacts à l'échelle d'une région aussi vaste que les baies de James et d'Hudson. Pour l'instant, les techniques d'évaluation des impacts cumulatifs permettent à peine de circonscrire ceux d'un projet majeur, comme par exemple la Baie James ou Grande-Baleine, a expliqué pour sa part le vice-président

Voir page A-4: L'arbitre

Message inquiétant du New Hampshire à Bush



PHOTO AP

Le républicain ultra-conservateur Pat Buchanan, seul rival du président Bush, affichait, hier, sa confiance avant de connaître le verdict des électeurs du New Hampshire qui, en lui donnant plus de 40 % des votes, ont manifesté clairement leur mécontentement du gouvernement actuel. George Bush a dit avoir parfaitement saisi le message.

Buchanan prend plus de 40 % des votes au New Hampshire

d'après Reuter et AFP

MANCHESTER (NEW HAMPSHIRE) — Le président George Bush a remporté, hier soir, avec une marge réduite la primaire du New Hampshire chez les républicains. Son challenger, l'ultra-conservateur Patrick Buchanan, a surpris par son bon score, supérieur à 40 % des voix.

Au moment d'aller sous presse, hier soir, les projections donnaient

53 % à George Bush et 44 % à son rival.

La contre-performance du président est de nature à faire chuter les marchés financiers américains, ont estimé des analystes financiers.

Côté démocrate, cette primaire a été remportée par l'ancien sénateur du Massachusetts Paul Tsongas, 51 ans, suivi de près par le gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton, sous les feux de l'actualité récemment en rais-

son d'affirmations sur une liaison extra-conjugale et une polémique sur son rôle pendant la guerre du Vietnam. Outre Bill Clinton, Paul Tsongas, était confronté à trois autres principaux candidats à l'investiture démocrate pour la course à la Maison blanche.

Depuis 1952, aucun candidat n'est parvenu à la Maison blanche sans

Voir page A-4: Buchanan

CAHIER SPÉCIAL

COMMUNICATIONS

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

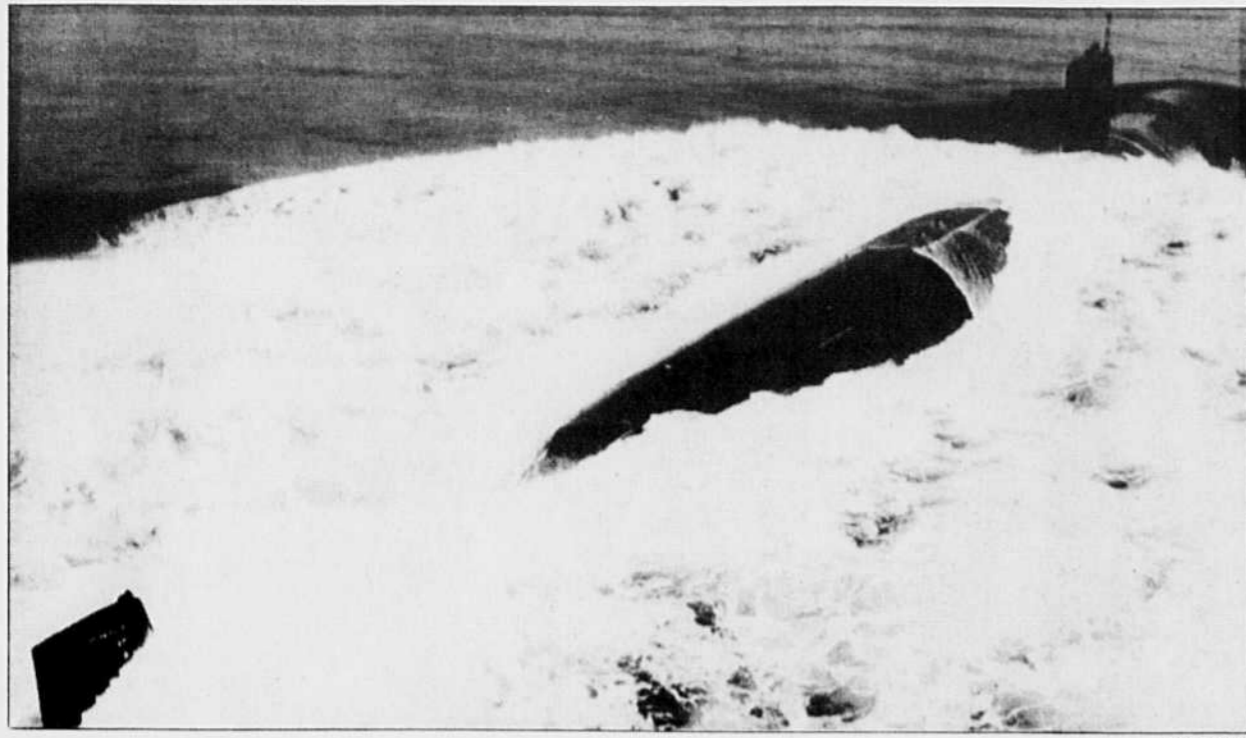
Date de tombée le 21 février 1992

PARUTION le 28 février DANS LE DEVOIR

LE DEVOIR publiera cette année encore un cahier spécial sur le monde des communications.

Il sera notamment question du vent de fusion, sans précédent, qui depuis deux ans ne cesse de changer les paramètres du secteur de la publicité. Nous examinerons aussi les relations publiques, la promotion, le marketing direct et les médias, pour dégager les grandes tendances. Et nous nous intéresserons aux nouvelles relations agences/médias/clients.

Nous traiterons finalement de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'entreprise pour se mettre en évidence ou pour faire connaître ses produits et services, surtout dans des périodes de difficultés économiques et de concurrence accrue. Nous verrons comment l'entreprise gère ses budgets de communications et quels sont les choix qu'elle a tendance à privilégier en cette période de lente reprise de l'économie.



Le sous-marin nucléaire américain, *Bâton-Rouge* (ci-haut), est entré en collision avec un sous-marin russe le 11 février dernier en mer de Barents. Il n'a apparemment pas été endommagé. Hier, les États-Unis et CEI ont échangé des accusations à propos de cet abordage.

PHOTO AP

L'abordage de deux sous-marins cause un différend entre Américains et Russes

WASHINGTON (Reuter) — États-Unis et CEI ont échangé des accusations, hier, à propos de la collision de deux sous-marins nucléaires le 11 février en mer de Barents, au large des côtes russes.

La marine américaine a déclaré que son sous-marin, le *Bâton-Rouge*, un bâtiment de la classe Los Angeles, était en immersion périscopique lorsqu'il a été percuté par un sous-marin de la Communauté des États indépendants qui faisait surface.

« L'incident a eu lieu en mer de Barents dans une zone que nous considérons comme appartenant aux eaux internationales, hors de la limite des 12 milles », a déclaré le porte-parole du département de la Défense.

« Prié d'expliquer comment deux navires dotés de matériel d'écoute très sophistiqué n'avaient pas su s'éviter, il a répondu: « Ils sont aussi discrets. C'est dans la nature des sous-marins ». Il a refusé de dire quel

bâtiment avait percuté l'autre, mais il a affirmé qu'il y aurait une enquête américaine sur cet incident.

Le *Bâton-Rouge* n'a apparemment pas été endommagé mais fait route vers sa base, Norfolk, en Virginie.

A Moscou, l'agence Interfax, citant un rapport de la marine de la CEI, a pour sa part déclaré que le sous-marin de l'ex-URSS avait été heurté par le *Bâton-Rouge* dans les eaux territoriales de la Russie. Selon elle, le bâtiment de la CEI, qui participait à un exercice, a été heurté à tribord par le sous-marin US.

« L'incident a été rendu plus grave par le fait qu'il a eu lieu dans les eaux territoriales russes », écrit Interfax, selon qui le commandement de l'ancienne marine soviétique protesterait auprès de Washington.

Selon Bob Hall, le secrétaire d'Etat James Baker a eu « une franche

discussion » sur cet incident lundi à Moscou avec le président russe Boris Eltsine.

Le *Bâton-Rouge* est un des 85 sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire américaine, conçus pour pourchasser des bâtiments ennemis et les torpiller. Certains sous-marins de la classe Los Angeles transportent également des missiles de croisière Tomahawk, qui peuvent être dotés de têtes nucléaires.

Les responsables américains ont refusé de dire de quels types d'armes était doté le *Bâton-Rouge*.

Le secrétaire américain à la Défense, Dick Cheney, en visite au Guatemala, a déclaré que les États-Unis avaient un certain nombre de sous-marins en mer de Barents. « C'est un élément important de notre sécurité et je n'ai aucune raison de croire qu'il y ait un problème fondamental (...) requérant un quelconque changement de politique », a-t-il dit.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Québec

cité, par exemple, n'est pas rétabli. Auparavant, cet avantage comparatif était de 30 \$ la tonne par rapport aux principaux concurrents. Il n'est plus que de 2 \$ la tonne.

Des comités de travail ont été mis sur pied conjointement par le gouvernement et l'industrie pour examiner toutes ces questions, a-t-on soutenu hier. Une rencontre doit avoir lieu d'ici à 15 jours entre les producteurs de bois et les papeteries pour discuter du prix de la fibre. Des ententes ont déjà été conclues avec des syndicats, notamment à l'usine Wayagamack de Stone-Consolidated, affirme M. Edmond Gallant, de la FTQ. Ce dernier soutient que les syndiqués sont prêts à parler de polyvalence et de flexibilité, si les entreprises assurent une sécurité d'emploi, forment leurs employés et les tiennent informés.

Le gouvernement convient que l'industrie devra subir des rationalisations, donc d'autres fermetures d'usines, et consolider ses activités tout en les diversifiant vers la fabrication de produits à forte valeur ajoutée. Le ministre Tremblay évoque « un regroupement » des entreprises dans le secteur du papier journal.

L'industrie forestière québécoise et canadienne traverse une crise majeure, dont les récentes fermetures d'usines ou de machines constituent les conséquences les plus visibles. En 1991, l'ensemble de l'industrie a accumulé des pertes de 1,5 milliard, dont 800 millions au Québec.

Cette industrie est aux prises avec un double problème : conjoncturel, soit la chute des prix en raison de la récession et de la surcapacité de production, mais aussi structurel, qui se traduit par des coûts de production trop élevés par rapport aux concurrents américains. Dans le papier journal, par exemple, même si le dollar canadien était à 78 cents US (il est entre 84 et 85 cents), le coût d'une tonne de papier québécois serait plus élevé de 31 \$ que celui des usines du sud des États-Unis.

◆ Buchanan

avoir au préalable remporté la primaire du New Hampshire, qui prend ainsi valeur de test capital.

Le président George Bush a pris acte des résultats en disant avoir reçu le message d'insatisfaction des électeurs du New Hampshire. « Cette élection a été bien plus serrée que beaucoup ne l'avaient prédit », a-t-il reconnu.

« Je comprends le message de mécontentement. Le message de ce soir est que les Américains sont préoccupés par leur avenir. Je détient les réponses adéquates et j'aurai l'oc-

casion de revenir là-dessus pendant les huit mois et demi à venir ».

Il s'agit d'un revers de taille pour George Bush dans cet État où le président sortant, lors de la primaire, n'a jamais été mis en difficulté depuis que Gerald Ford avait dépassé de peu Ronald Reagan en 1976, avec 49,4 % contre 48 %.

« C'est une humiliation, une réputation du président par son propre parti dans un État conservateur », a estimé Larry Sabato, politologue et professeur à l'Université de Virginie. « C'est plus qu'une sonnerie de réveil. C'est un coup de marteau sur la tête », a-t-il ajouté.

Dans le camp de Patrick Buchanan, Angela Buchanan, sa soeur et proche conseillère, a estimé que « l'impact de l'effet causé par son frère » est incroyable. C'est une grande, grande victoire pour nous », a-t-il ajouté.

Pat Buchanan s'est fait taxer dans le passé d'antisémitisme en raison d'un article, en 1988, évoquant Hitler comme « un dirigeant militaire de première catégorie » et mettant en doute l'existence de chambres à gaz au camp de Tréblinka.

Les commentateurs politiques rappelaient mardi soir le cas de la primaire de 1968 dans le New Hampshire, lorsque Gene McCarthy avait recueilli 42 pc face au président en fonction, Lyndon Johnson, qui avait obtenu 49,6 pc des voix. Par la suite, Lyndon Johnson s'était retiré de la course à la Maison blanche.

Quoiqu'il en soit le bon score de Pat Buchanan reflète la chute de popularité dans l'électorat de George Bush, depuis les sommets atteints au moment de la guerre du Golfe où il avait le soutien de 90 pc des Américains, un record dans les annales des États-Unis. Il y a des mois encore, George Bush apparaissait complètement invulnérable.

La primaire du New Hampshire est la deuxième étape dans l'élection de délégués aux conventions des deux partis. Un « caucus » a déjà eu lieu le 10 février dans l'Iowa.

Lors des « caucus » seuls les militants des partis élisent des délégués aux conventions qui désigneront, eux, le candidat du parti à la Maison blanche. Dans les primaires, la population participe directement à l'élection des délégués aux conventions.

Les deux partis tiennent ensuite leurs conventions pendant l'été pour choisir officiellement leur candidat: les démocrates à New York en juillet puis les républicains à Houston dans le Texas en août.

La prochaine étape du processus sera, le 25 février, la primaire du Dakota du Sud. Le 10 mars, « Super Tuesday », onze États, pour la plupart du sud du pays, tiendront leurs primaires. L'élection présidentielle aura lieu le 3 novembre.

◆ Les victimes

leurs proches, a aussi fait l'objet de consensus, la Chambre des notaires offrant même de financer la parution de dépliants nouveaux et de documents destinés aux personnes ayant à accueillir les victimes d'accidents criminels.

L'ensemble des participants a

aussi donné son aval à une attention accrue au stress que peuvent subir les victimes confrontées à leurs (présomés) agresseurs et à l'implantation — là où c'est réalisable, précise M. Rémillard — du système de poursuite « vertical » dans ce sens qu'un même substitut du procureur général devrait se charger de toutes les étapes de poursuite d'un dossier ouvert par lui.

Aujourd'hui, le Sommet connaît sa journée la plus chargée : trois tables de discussion aborderont l'ajustement du système à la diversité de la société québécoise; la prévention de la criminalité et les mesures correctionnelles et l'on fera, en après-midi, la revue des aspects économiques de la justice pour le citoyen. C'est au cours de ce débat que l'on devrait savoir quels engagements les autorités québécoises entendent prendre face au système d'Aide juridique dont le coût ne cesse de croître et qui ne touche plus, en 1991, que le quart des Québécois alors qu'à ses débuts, il y a 20 ans, elle pouvait concerner un Québécois sur trois.

◆ L'arbitre

à l'environnement d'Hydro-Québec, M. Daniel Dubeau.

Mme Julie Galfan, directrice générale de l'Académie Rawson des sciences de l'eau, a pour sa part déclaré hier soir au DEVOIR que le nom de M. Jacobs n'avait pas été inscrit à son insu sur le projet privé d'évaluation des impacts cumulatifs : « Nous avons procédé avec son accord », a-t-elle affirmé.

« Il a accepté, a-t-elle ajouté, de siéger comme *special adviser* sur le projet. Il est d'ailleurs un membre permanent du Comité canadien des ressources de l'Arctique, qui est formé d'une vingtaine de personnes. »

Pour ce qu'elle en savait, M. Jacobs n'a pas démissionné, malgré ses fonctions de quasi-juge dans le dossier Grande-Baleine, du Comité canadien des ressources de l'Arctique même si cet organisme a joué un rôle actif dans le dossier Grande-Baleine, en participant depuis plusieurs mois à l'élaboration du mémoire des Cris devant le Tribunal international de l'eau.

Le directeur général du Programme d'étude sur la Baie d'Hudson, lancé hier par les deux organismes, M. Stephen Hazell, devait rappeler hier soir au DEVOIR pour préciser davantage les modalités de la participation de M. Jacobs au projet privé d'évaluation des impacts cumulatifs. Il en a été empêché.

M. Hazell, qui dirige le projet auquel participera M. Jacobs à titre de « conseiller », est lui-même directeur général du Comité canadien des ressources arctiques. Son nom apparaît à titre de coauteur à la page de garde « iii » du mémoire présenté aujourd'hui par les Cris à Amsterdam.

Informée par LE DEVOIR de la position dans laquelle se trouvait le président de la Commission de la qualité de l'environnement, Kativik, Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse du ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a déclaré que M. Jacobs « jouait un rôle majeur, prépondérant même, dans le

dossier Grande-Baleine et qu'à ce titre, il doit rester neutre et indépendant de toutes les parties, que ce soit le promoteur ou les adversaires du projet. »

La commission Kativik est celle qui réunit les experts de Québec et des Inuit. Elle siégera avec le Comité d'évaluation conjoint qui réunit des représentants de Québec et des Cris. Ainsi qu'une commission fédérale sous la responsabilité d'Environnement Canada.

Mme Marier a ajouté que toutes ces informations, que le ministère ignorait jusqu'à hier, seront évaluées aujourd'hui à Québec « car il est primordial que toutes les parties dans ce dossier puissent n'avoir aucun doute quant à la neutralité des commissions et de leurs présidents, qui ont effectivement une sorte de rôle d'arbitre dans ces dossiers. »

« Quant à la question de savoir si M. Jacobs va participer à une étude privée, distincte de son mandat mais qui le recoupe par le sujet et les préoccupations, nous allons en discuter après avoir entendu ses explications. Nous ne pouvons évidemment pas nous prononcer avant », a ajouté la porte-parole du ministre Paradis.

LE DEVOIR n'a pu rejoindre hier soir M. Jacobs.

Les responsables du projet privé d'évaluation des impacts cumulatifs des projets gouvernementaux autour des baies de James et d'Hudson n'ont pas cherché à cacher ou à minimiser le fait que M. Jacobs siégeait, en titre, comme président d'une des grandes commissions responsables d'un des projets visés par leur étude.

Dans le communiqué de presse émis hier ainsi que dans l'exposé du projet lui-même, on y présente M. Jacobs comme étant de plein droit président de la commission de l'environnement Kativik, ce qu'on répète aussi dans le document détaillant le projet et sa philosophie.

La Loi de l'environnement du Québec, à son article 200, prévoit que cette commission a le pouvoir de « décider si le ministre doit autoriser ou non le projet et, le cas échéant, à quelles conditions. » La décision du ministre peut, par contre, être renversée par le gouvernement.

Les fonds de cette étude proviennent des sources suivantes : le ministère des Affaires indiennes et du Nord, 25 000 \$; Environnement Canada, 30 000 \$; les Territoires du Nord-Ouest, 15 000 \$; et environ 500 000 \$ fournis par les fondations suivantes : The Richard and Jean Ivey Fund, the Harold Crabtree Foundation, The Walter and Duncan Groat Charitable Donation, The McLean Foundation, The George Cedric Metcalf Charitable Foundation, The Helen McCrae Peacock Foundation, The Murphy Foundation Incorporated, The John D. and Catherine MacArthur Foundation et une « fondation anonyme ».

◆ La SSJB

parer un avis juridique qu'il communiquera aux membres dès l'ouverture du congrès de mars. Quant à la situation financière de la Société, l'excédent de 6000 \$ inscrit dans « l'état des résultats préliminaires »

conseil général, et intitulé « Observations et considérations d'ordre budgétaire », il est écrit que les projections des prochains exercices financiers laissent entrevoir des déficits d'opération « chroniques et croissants ».

En fin d'après-midi, hier, LE DEVOIR a vainement tenté de rejoindre le président de la SSJB-M. pour recueillir ses réactions. Quoi qu'il en soit, le débat autour de la situation financière de la Société fera l'objet d'une réunion spéciale du conseil général, demain soir à la Maison Duvernay. Dans la dernière livraison du « Bulletin » de la Société, M. Dorion avoue qu'il a demandé et obtenu l'aide de la nouvelle vedette des souverainistes, M. Jean Campeau, pour le conseiller sur la relance financière de la SSJB-M.

19 février

par la PC et l'AP

1989: Pierre Harvey remporte la compétition internationale de ski de fond Gatineau 55.

1988: Le Canada remporte sa première médaille des Jeux de Calgary: la skieuse Karen Percy, de Banff, termine au troisième rang de la descente féminine.

1987: Le journaliste canadien Peter Bertie est tué par des militaires du Nicaragua alors qu'il se déplaçait dans ce pays avec les contras; Jim Bakker démissionne comme président de PTL (Praise The Lord) après qu'on eût révélé qu'il avait déjà eu des relations sexuelles avec sa secrétaire.

1985: De violents combats ont lieu à la frontière irano-irakienne, à 160 kilomètres à l'est de Bagdad; selon Téhéran, 1500 soldats irakiens ont été tués en deux jours.

1978: Un commando égyptien donne l'assaut sur un aéroport, près de Nicosie, à un avion à bord duquel des fedayin arabes retenaient des otages: les otages sont libérés, mais 15 hommes du commando sont tués.

1959: Un accord reconnaissant l'indépendance de Chypre est signé à Londres par la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne.

1951: Mort de l'écrivain français André Gide, né en 1862.

1945: Les Américains débarquent dans l'île d'Iwo-Jima.

1942: Des bombardiers japonais effectuent, pour la première fois, un raid sur l'Australie: Darwin est touchée.

1930: La législature québécoise refuse de voter une loi devant permettre aux femmes de pratiquer le droit.

1800: Bonaparte, premier consul, s'installe aux Tuileries.

1670: Frappe de la première monnaie de l'Amérique française.

Ils sont nés un 19 février: l'astronome polonais Nicolas Copernic (1473-1543); Davis Garrick, acteur et auteur dramatique anglais (1717-1779); Luigi Boccherini, violoncelliste et compositeur italien (1743-1805); l'actrice américaine Merle Oberon (1911-1979); l'acteur américain Lee Marvin (1924); l'actrice américaine Mia Farrow (1946); le prince Andrew d'Angleterre (1965).

LE DEVOIR

COCKTAIL-BÉNÉFICE À CHICOUTIMI

LE DEVOIR a une tenace volonté de vivre, comme la société dont il émane. Fidèle à ses principes fondateurs, il se refait de génération en génération, et va d'une adversité à l'autre en y trouvant la force de se ressourcer.

L'histoire de ce miracle est double. C'est celle de ses artisans qui l'ont porté à travers temps fastes et néfastes. C'est celle de ses amis, qui le lisent, y croient, et le soutiennent.

LE DEVOIR est une victoire contre la fatalité, et une lutte qui vaut d'être célébrée.

Merci de vous joindre à nous.

Lise Bissonnette

Le Musée du Saguenay Lac Saint-Jean est situé au 534 Jacques-Cartier est, Chicoutimi.

Madame Lise Bissonnette directrice du DEVOIR

vous invite à un cocktail-bénéfice le vendredi 28 février 1992, à compter de 18 h 00 au Musée du Saguenay Lac Saint-Jean pour célébrer LE DEVOIR et sa relance

Elle vous accueillera en compagnie des patrons de l'événement et des membres du comité d'honneur

Les patrons de l'événement

Gérard Arguin Recteur Université du Québec à Chicoutimi

Denis St-Pierre Vice-président Hydro-Québec, région Saguenay Lac Saint-Jean

Renée Wells Directrice Musée du Saguenay Lac Saint-Jean

Le comité d'honneur

Gaston Blackburn Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche Gouvernement du Québec

Ulric Blackburn Maire de Chicoutimi

L'Hon. Benoît Bouchard Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Gouvernement du Canada

Martin Bouchard Président Chambre de commerce d'Alma

Mgr Jean-Guy Couture Évêque du diocèse de Chicoutimi

Les patrons de l'événement et les membres du comité d'honneur tiennent à marquer, par leur présence à cette soirée, leur soutien à ce quotidien unique, fondé par Henri Bourassa en 1910, et toujours au cœur des réalités québécoises et canadiennes. La relance du DEVOIR sera l'occasion de retrouvailles, sans regard aux partis ou autres allégeances, entre amis d'une presse libre et vigoureuse.

Martin Lajoie Président Chambre de commerce de Chicoutimi

Rodrigue Lessard Représentant régional FTQ, région Saguenay Lac Saint-Jean

Barbara Maltais Présidente Chambre de commerce de Jonquière

Marcel Martel Maire de Jonquière

Jean-Guy Pilon Président Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay Lac Saint-Jean

LE DEVOIR

COCKTAIL-BÉNÉFICE

Je désire réserver _____ place(s) X 50\$ = _____ \$
Je serai absent, mais je désire contribuer = _____ \$
Veuillez trouver ci-joint un chèque au montant de _____ \$ libellé à l'ordre de « l'Imprimerie populaire limitée ».

Nom _____
Titre _____
Société _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____ Télécopieur _____

On peut obtenir d'autres renseignements auprès du Secréariat de la soirée-bénéfice LE DEVOIR 211, rue du St-Sacrement Montréal (Québec) H2Y 1X1 Téléphone: (514) 844-3361 Télécopieur: (514) 844-9723

Sur réception de ce carton le Secréariat de la soirée-bénéfice du DEVOIR vous fera parvenir votre faire-part officiel.

